



## Table des Matières

1.	GÉNÉRALITÉS .....	2
1.1.	Définition.....	2
1.2.	Champ d'application.....	2
2.	PARTICIPATION .....	2
2.1.	Critères d'admission .....	2
2.2.	Tableaux .....	2
3.	INSCRIPTION .....	2
3.1.	En simple .....	2
3.1.1.	Refus de sélection .....	2
3.2.	En double .....	2
4.	CONFECTION DES TABLEAUX .....	3
5.	ÉCHÉANCIER .....	3
6.	GESTION TECHNIQUE .....	4
7.	VOLANTS.....	4
8.	TROPHÉES et DOTATIONS .....	4
9.	PARTENARIAT LIGUE.....	4
10.	FINANCEMENT.....	4
10.1.	Frais d'inscriptions .....	4
10.2.	Restauration .....	4
10.3.	Produits divers .....	4
11.	OFFICIELS TECHNIQUES.....	5
11.1.	Juge Arbitrage.....	5
11.1.1.	Désignation .....	5
11.1.2.	Indemnités.....	5
11.1.3.	Déplacements.....	5
11.1.4.	Restauration et Hébergement.....	5
11.2.	Arbitrage .....	5
11.2.1.	Désignation .....	5
11.2.2.	Indemnités.....	5
11.2.3.	Déplacements.....	5
11.2.4.	Restauration et Hébergement.....	5
12.	ACCUEIL DE LA COMPÉTITION .....	5
13.	OBLIGATION DE L'ORGANISATION.....	6
14.	DÉCLARATION SUR POONA .....	6
15.	AIDE-MÉMOIRE.....	6

	Compétitions	<b>Championnat de Bretagne</b>  <b>Règlement</b>  <b>Saison 2021-2022</b>	<b>Règlement</b>  adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Séniors/Compétitions nombre de pages : 6 + 1 annexe
--	--------------	---	--

## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Définition

Le Championnat de Bretagne simple et double est une compétition attribuant les titres régionaux dans les cinq disciplines :

- Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Homme (DH), Double Dame (DD) et Double Mixte (DX).

### 1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition, aussi nommée : "**Bretagne**"

La gestion du Championnat est confiée par la Ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Ligue Compétitions.

Aucun tournoi régional ou national ne sera autorisé aux mêmes dates sur le territoire Breton

## 2. PARTICIPATION

### 2.1. Critères d'admission

Seuls, peuvent être admis à participer, les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs licenciés dans un club breton affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- Joueurs autorisés à jouer en senior pour la saison en cours, sélectionnés au CPPH.

### 2.2. Tableaux

Le Championnat de Bretagne verra s'opposer les joueurs\* dans cinq tableaux (SD, SH, DD, DH, DX).

Dans chacun de ces tableaux les joueurs seront dispatchés en 3 séries : N – R – D

## 3. INSCRIPTION

Chaque joueur pourra s'inscrire dans 1 à 3 tableaux (un tableau de simple et/ou un tableau de double et/ou un tableau de double mixte).

### 3.1. En simple

**Les qualifications en simple** se font à partir du classement à **J-28**. La Ligue qualifie alors 12 joueurs et 24 remplaçants dans les tableaux N, R, et D

Les joueurs qualifiés feront l'objet d'une convocation, envoyée par la Ligue via le correspondant du club. Celui-ci devra confirmer (*par mail ou courrier*) au plus tard à **J-15 (date limite d'inscription)** au secrétariat de la Ligue la liste des joueurs de son club participant à ce championnat (remplaçants compris).

Les joueurs seront retenus par ordre titulaire / remplaçant et les remplaçants seront avisés de leur participation.

Si dans un tableau, malgré les 36 sélectionnés, nous n'atteignons pas les 12 joueurs, la ligue fera un appel aux clubs pour demander si des joueurs souhaitent compléter ce tableau.

Les places vacantes seront attribuées aux meilleurs joueurs au classement à J-28 ayant répondu positivement.

#### 3.1.1. Refus de sélection

Un joueur titulaire refusant sa sélection est interdit de participation à un autre tournoi en France ou à l'étranger aux mêmes dates. Sauf convocation au sein d'un Pôle Espoir, d'un Pôle France, d'un Collectif France ou d'une Equipe de France pour participer à un stage ou à une compétition nationale ou internationale ou participation aux Interclubs Nationaux Seniors ou participation à un tournoi jeunes international.

Dans le cas contraire, le joueur sera suspendu deux mois de toute compétition

### 3.2. En double

Les **inscriptions de doubles seront libres** mais, seules les 12 meilleures paires en fonction du CPPH à la **date limite d'inscription (J-15)** seront retenues, par tableau N, R et D pour participer à la compétition.

Les **12 paires suivantes** seront acceptées en **liste d'attente** et prévenues ultérieurement en cas de forfait d'une paire titulaire. Une paire forfait sera remplacé par la 1ere paire en liste d'attente Les autres paires inscrites seront libérées pour le week-end du championnat.

Aucune modification des tableaux ne sera plus apportée sauf accord du Juge-Arbitre désigné.

Une paire ne pourra pas se surclasser.

Une paire jouera dans la catégorie du mieux classé des deux joueurs composant la paire.

\* Pour tout le reste du document, joueur pourra être remplacé par joueuse ou paire

	Compétitions	<b>Championnat de Bretagne</b>  <b>Règlement</b>  <b>Saison 2021-2022</b>	<b>Règlement</b>  adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Séniors/Compétitions nombre de pages : 6 + 1 annexe
--	--------------	---	--

## 4. CONFECTION DES TABLEAUX

Les têtes de séries seront déterminées pour chaque tableau et pour chaque catégorie, en fonction du CPPH à la date du tirage au sort.

La taille de chaque tableau sera de 12 joueurs pour les catégories N, R, D sauf si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre cette taille de tableau.

En fonction du nombre de joueurs les tableaux prendront les formes suivantes :

Nombre de joueurs	Format du tableau	Nombre de sortants
12 :	4 poules de 3	1 sortant par poule
11 :	1 poule de 3 et 2 poules de 4	1 sortant par poule & le meilleur 2 <sup>nd</sup> des poules de 4
10 :	2 poules de 3 et 1 poule de 4	1 sortant par poule et le 2 <sup>nd</sup> de la poule de 4
9 :	3 poules de 3	1 sortant par poule et le meilleur 2 <sup>nd</sup>
8 :	2 poules de 4	2 sortants par poule
7 :	1 poule de 3 et 1 poule de 4	2 sortants par poule
6 :	2 poules de 3	2 sortants par poule
De 3 à 5 :	Poule unique	
De 1 à 2 :	Non joué	

## 5. ÉCHÉANCIER

Le tirage au sort des tableaux et les échéanciers seront effectués par le Juge-Arbitre à J-6, avant la compétition.

Tous les forfaits ultérieurs au tirage au sort devront être justifiés par écrit dans les conditions habituelles

Dans la mesure du possible, tous les tableaux se dérouleront jusqu'aux 1/2 finales (non comprises) le samedi. Pour les tableaux sous la forme de poule unique, le déroulement prendra cette forme :

- Poule de 5 : les trois premières rotations le samedi, les deux suivantes le dimanche.
- Poule de 4 : tous les matchs sur une journée (le dimanche si possible sauf si un joueur est susceptible de faire 9 matchs alors les deux premières rotations le samedi, la suivante le dimanche).
- Poule de 3 : tous les matchs sur une journée (le dimanche dans la mesure du possible).

Le samedi, les matchs commenceront par les simples suivis des doubles et doubles mixtes.

Le dimanche l'ordre de matchs sera déterminé par le JA, de manière à ce que l'ensemble des matchs soit terminé à 17h.

	Compétitions	<b>Championnat de Bretagne</b>  <b>Règlement</b>  <b>Saison 2021-2022</b>	<b>Règlement</b>  adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Séniors/Compétitions nombre de pages : 6 + 1 annexe
--	--------------	---	--

## 6. GESTION TECHNIQUE

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.

La base sera fournie par le secrétariat de la Ligue et gérée ensuite par le club organisateur.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel Badnet et d'une imprimante.

Les inscriptions et les tableaux seront entièrement gérés par la Ligue sous contrôle de la commission compétition.

Les convocations seront mises en ligne sur le site de la ligue de Bretagne la semaine précédant la compétition.

Le fichier du tournoi (après contrôle du Juge-Arbitre) sera expédié au club organisateur dans le courant de la semaine précédant la compétition, pour la mise en place du championnat.

Le club organisateur devra également entreprendre des démarches afin de médiatiser l'évènement (presse sportive et locale).

La Ligue contactera la presse régionale pour annoncer les dates, le lieu, les horaires, les contacts et les conditions de déroulement de ce championnat.

## 7. VOLANTS

Les volants plumes homologués seront partagés par les joueurs jusqu'aux demi-finales incluses et fournis par la Ligue pour les finales de tous les tableaux à raison de 4 volants par finale.

Ces volants seront livrés au club organisateur par le partenaire de la Ligue de Bretagne. Sur accord du CA de la Ligue, les volants pourraient être achetés et remboursés (sur facture) par le club organisateur.

Le club organisateur devra prévoir également un stock de quelques boîtes du volant officiel qu'il pourra vendre (au prix du marché) à la demande, aux joueurs en faisant la requête (possibilité de demander les volants au partenaire de la Ligue).

## 8. TROPHÉES et DOTATIONS

Les médailles seront fournies par la Ligue pour les demi-finalistes, les finalistes et les vainqueurs des différentes séries. Elles devront être demandées par l'organisateur.

Un budget supplémentaire est alloué par la Ligue pour chaque tableau ( cf. SeniorsDispositionsSaison) :

- Pour les N, les dotations seront en chèque,
- Pour les autres séries, elles se feront sous forme de bons)

## 9. PARTENARIAT LIGUE

L'organisateur devra respecter l'engagement de la Ligue vis-à-vis de son partenaire.

Mettre à disposition un emplacement pour la tenue de son stand.

Afficher ses supports de communication et utiliser sa charte graphique sur les supports de communication.

En cas d'indisponibilité du partenaire de la Ligue, le club organisateur aura la possibilité de choisir le partenaire de son choix.

## 10. FINANCEMENT

### 10.1. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions (cf document « A1-SeniorsDispositionsSaison ») du Championnat de Bretagne sont à la charge des clubs. Ils leur seront facturés par la Ligue à l'issue du Championnat.

Ces frais d'inscription reviendront à la Ligue qui attribuera une subvention au club organisateur

### 10.2. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

### 10.3. Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...) du club organisateur à l'occasion du Championnat de Bretagne lui resteront entièrement acquis.



## 11. OFFICIELS TECHNIQUES

### 11.1. Juge Arbitrage

#### 11.1.1. Désignation

Les Juges Arbitres du Championnat de Bretagne sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques à partir du moment où la compétition a été attribuée.

Le Juge Arbitre principal sera de grade Ligue Certifié, au minimum.

Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

#### 11.1.2. Indemnités

L'indemnité du Juge Arbitre principal est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

L'indemnité du Juge Arbitre adjoint est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

#### 11.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des Juges Arbitres sont entièrement à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton

#### 11.1.4. Restauration et Hébergement

Les frais de restauration et d'hébergement des Juges Arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur.

### 11.2. Arbitrage

#### 11.2.1. Désignation

Si la Ligue n'organise pas de stage ou d'examen sur la compétition, le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres.

#### 11.2.2. Indemnités

En cas d'examen d'arbitre organisé par la Ligue, ces frais seront à la charge de cette dernière.

Sinon, les frais d'arbitrage resteront alors totalement à la charge du club organisateur.

#### 11.2.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

#### 11.2.4. Restauration et Hébergement

Les frais de restauration des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

Les frais de d'hébergement des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

**L'utilisation de chaises d'arbitre est obligatoire.** (Possibilité d'utiliser les chaises d'arbitres mises à disposition par la Ligue de Bretagne).

## 12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION

- Tous les clubs bretons peuvent postuler, quel que soit le département.
- Les clubs souhaitant organiser cette compétition doivent se faire connaître **avant le mois de novembre de la saison en cours**, en envoyant un **dossier de candidature** au secrétariat de la Ligue.
- A défaut de candidature satisfaisante, l'ouverture d'une **nouvelle période de 1 mois** sera proposée pour recueillir de nouveaux candidats.
- Le club organisateur devra disposer au moins de 9 terrains de doubles, dans une ou deux salles, sur 2 jours.
- Il est possible d'organiser ce championnat avec le regroupement de 2 clubs, à condition que la distance entre les deux salles de la compétition soit inférieure à 10 km.
- Il est souhaitable de disposer au minimum de **300 places** en tribune dans la salle.
- Un dossier de présentation de quelques pages mettant en évidence les atouts du club organisateur est fortement souhaité. Le meilleur dossier sera retenu eu égard à la compétence dans l'organisation de tournois et en fonction de la qualité des infrastructures et services proposés, à l'accueil, aux motivations.
- C'est le Comité directeur de la Ligue qui votera, **au minimum 5 mois avant la date** de la compétition pour savoir quel dossier/club sera retenu.
- La commission compétitions veillera au respect du cahier des charges.

	Compétitions	<b>Championnat de Bretagne</b>  <b>Règlement</b>  <b>Saison 2021-2022</b>	<b>Règlement</b>  adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Séniors/Compétitions nombre de pages : 6 + 1 annexe
--	--------------	---	--

### 13. OBLIGATION DE L'ORGANISATION

Le club organisateur doit :

- Envoyer une lettre d'invitation avec plan d'accès vers les salles au plus tard 5 semaines avant la date de la compétition au secrétariat de la Ligue de Bretagne.
- Respecter le cahier des charges et les engagements annoncés dans le dossier de candidature.
- Prévoir une buvette suffisante pour les deux jours en fonction du nombre de personnes attendues (évalué à peu près à 400 personnes).
- Prévoir un lot d'accueil pour tous les participants.
- Assurer la restauration (et l'hébergement éventuel) des officiels convoqués par la CLOT.
- Proposer des contacts pour l'hébergement des joueurs à proximité du complexe sportif et à des tarifs raisonnables (partenaires de l'organisateur ?).
- Assurer la gestion matérielle de la compétition dans les meilleures conditions (table de marque, gestion logiciel, sono, affichage, vente de volants, ...). Demander conseils au Juge- Arbitre désigné.
- Prévoir des scoreurs au minimum pour les phases finales (dimanche).
- Utiliser des chaises d'arbitres (possibilité d'utiliser celles mises à disposition par la Ligue de Bretagne)
- Entreprendre des démarches pour médiatiser l'événement (contact des partenaires, de la presse sportive et régionale, invitations d'élus locaux et régionaux, cartons d'invitation à transmettre à la Ligue pour inviter quelques élus).
- Renvoyer le dimanche soir de la fin de la compétition le fichier des résultats au secrétariat de la Ligue.
- Information dans les mêmes délais de la presse sportive et régionale.

### 14. DÉCLARATION SUR POONA

La demande d'autorisation sera faite sur Poona par la Commission Ligue Tournoi au moins 90 jours avant la compétition. La Commission rédigera également le règlement particulier type, qui devra être joint à la demande d'autorisation de tournoi. La Commission Ligue Tournois procédera alors à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis.

### 15. AIDE-MÉMOIRE

- Parution du calendrier des compétitions régionales : en juin
- Candidature des clubs : dès la parution du calendrier & du règlement
- Choix de l'organisateur par la ligue : Comité Directeur de novembre
- Demande d'autorisation avec règlement intérieur (3 mois avant la date du championnat)
- Invitation et plan envoyés au secrétariat de la Ligue 5 semaines avant le championnat.
- Date limite d'inscription (date de réception) : J-15
- Tirage au sort : J-6 avec prise en compte du CPPH à cette date pour les TDS
- Diffusion des convocations et informations du club organisateur : J-5
- Envoi des résultats à la Ligue : le soir de la fin de compétition
- Affichage des résultats sur le site Internet de la Ligue (vainqueurs et finalistes) : J+1